

DELIBERATION N° 09 - RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE LA MEDIATHEQUE

Rapporteur : Mme BLAISE

La Médiathèque Municipale de Ludres réalise chaque année un rapport d'activité présentant le bilan du fonctionnement du service par rapport aux objectifs fixés l'année précédente. Il se décline en différents volets concernant les adhérents, la fréquentation des actions culturelles, l'utilisation des collections et des divers services proposés, le personnel et les formations suivies par celui-ci. Ce rapport permet également de présenter les objectifs de l'année suivante.

Le rapport d'activité 2020 est forcément l'illustration de cette année très particulière qui aura été placée sous le signe de la pandémie. S'il est possible de garder la trame habituelle présentant le bilan du service, chaque chapitre s'en trouve modifié tant le fonctionnement aura été impacté par des adaptations régulières en fonction de la situation sanitaire.

Quatre modes de fonctionnement décrits dans ce rapport, se seront ainsi succédés : le fonctionnement habituel, la fermeture générant le travail à distance, le fonctionnement sécurisé sans contact et le fonctionnement avec ouverture sur rendez-vous. Tout le personnel s'est mobilisé afin d'offrir le meilleur service possible, allant jusqu'à développer des services et des attentions en direction de publics isolés (personnes âgées). L'arrêt des actions culturelles en direct a néanmoins un impact sur la fréquentation.

Le volet d'animations et services à distance, jusque-là embryonnaire, se trouve mis en avant et particulièrement développé. Il a permis de maintenir un lien avec les adhérents et d'élargir certaines actions à un public bien plus large que le public local.

Les objectifs 2021 sont donc issus d'un fonctionnement hybride qui va perdurer tant que les actions culturelles sur place seront limitées.

La commission culture a rendu un avis favorable le 21 mai 2021.

Intervention de Monsieur le Maire :

La Médiathèque retrouvera un fonctionnement normal à partir du 9 juin. Je rappelle qu'à cause de la crise sanitaire, les bibliothécaires ont un travail supplémentaire et pesant à réaliser. Les livres doivent être mis à l'isolement pendant 4 jours après leur retour avant d'être remis en rayon. Je tiens à féliciter toute l'équipe de la Médiathèque et les remercier pour tout le travail accompli.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte de la communication du rapport d'activité 2020 de la Médiathèque ;
- donne son accord sur les objectifs du service pour l'année 2021.